

Département du FINISTERE

**MAIRIE**  
de  
**SAINT PABU**  
**29830**



☎ 02.98.89.82.76.  
Fax 02.98.89.78.10.  
E-mail : [mairie@saint-pabu.bzh](mailto:mairie@saint-pabu.bzh)

# Projet éducatif

Décembre 2009

## Sommaire

I - Le contexte .....	3
II – Les finalités d’une politique pour l’enfance à Saint-Pabu.....	3
III – Les prestations.....	5
A - Objectifs politiques .....	5
B - Les principales prestations municipales.....	5
- Milieu scolaire	
- Milieu périscolaire	
- Milieu extrascolaire	
IV - Ecoute et dialogue.....	6

## **I - Le contexte**

---

Depuis quelques années, la Commune de Saint-Pabu voit sa population augmenter (+20% entre 2000 et 2010). On assiste à une évolution de la typologie de la population saint-pabusienne marquée par une forte augmentation du nombre d'enfants (119 enfants scolarisés en 1999, 198 enfants en 2009) et de familles dont les parents travaillent.

De plus, les nouveaux arrivants ne sont pas originaires de la Commune. La famille n'étant pas présente, ils ont besoin de structures d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Par ailleurs, les jeunes, usagers du territoire communal, sont également plus nombreux

Prendre en compte les besoins des enfants et des jeunes, mettre en place les conditions facilitant une vie active pour les familles, assurer un rôle éducatif actif, au sein et en complément de l'école, aider l'enfant et le jeune à prendre une place active dans la société en développant son autonomie et sa responsabilisation, sont autant de priorités pour l'équipe municipale.

## **II – Les finalités d'une politique pour l'enfance à Saint-Pabu**

---

Si la collectivité locale ne doit pas se substituer aux principaux intervenants éducatifs que sont les parents et enseignants, elle se positionne comme un partenaire ayant d'abord pour mission de mettre en place les conditions facilitantes à l'action éducative, tant par les moyens alloués à l'école que par la prise en compte des contraintes liées à la vie quotidienne des familles.

L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière, avec des droits et devoirs, ayant une place active dans la vie de la Commune.

Une politique pour l'enfance doit contribuer, d'une part à l'épanouissement individuel en permettant à chacun de développer ses potentialités d'expression et de créativité et, d'autre part à l'apprentissage de la citoyenneté en participant à l'éducation, la responsabilisation et la socialisation des jeunes.

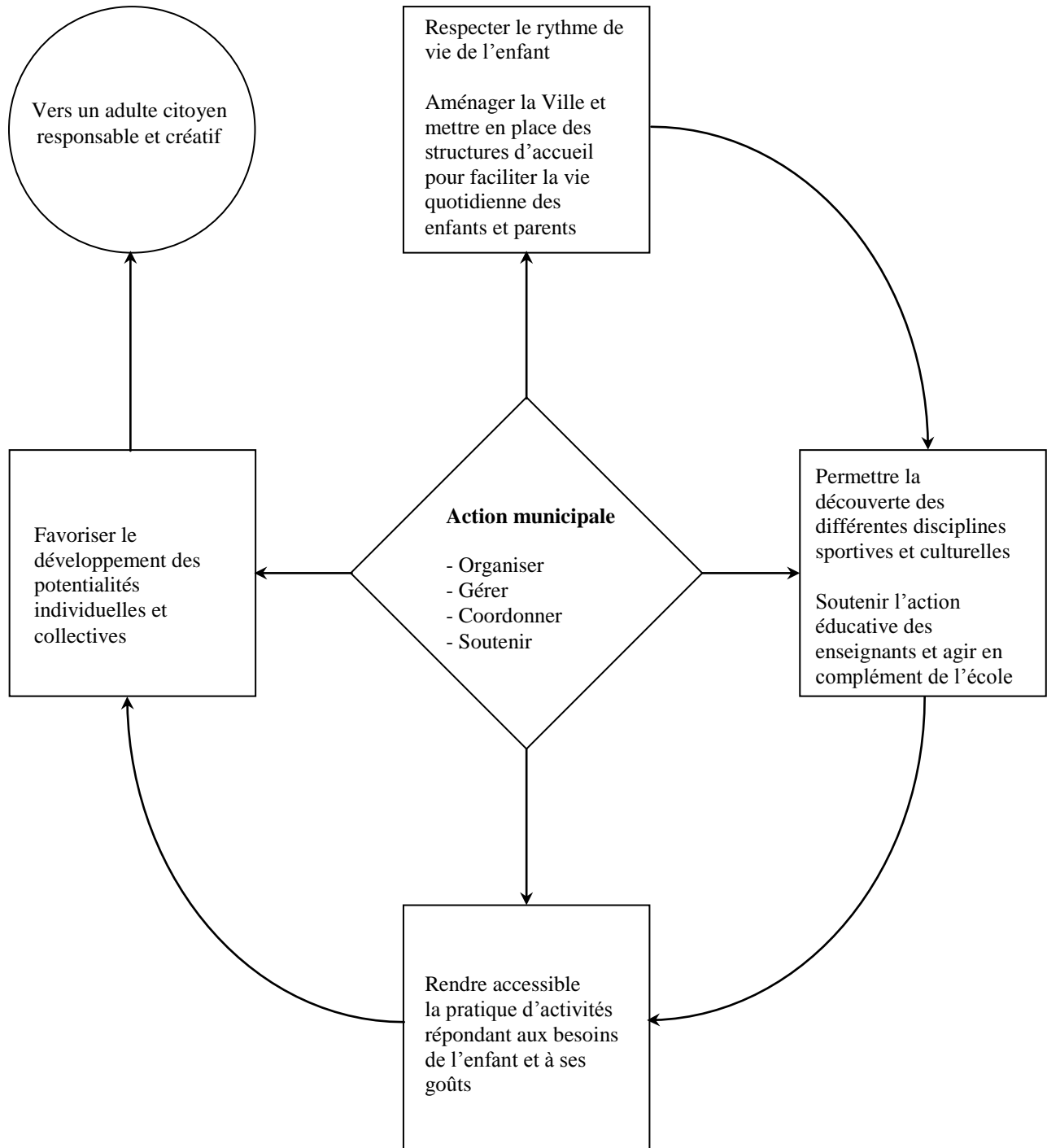
Mais cette politique ne peut « s'exprimer » en cercle fermé.

La municipalité a pour ambition de développer une solidarité entre les différentes générations et milieux sociaux, de permettre à chacun d'avoir sa place dans la vie locale, ce qui implique le droit à la différence et au respect.

Il est donc indispensable de lutter contre tout « clivage » au niveau des jeunes et des enfants pour leur permettre d'avoir accès aux activités sportives et culturelles, quelle que soit leur situation familiale et sociale.

La mise en œuvre d'une telle politique ne peut trouver sa pertinence et sa cohérence qu'en travaillant en partenariat étroit avec les différents acteurs éducatifs, parents, enseignants, animateurs, vie associative...

## Schéma d'une politique pour l'enfance.



### III – Les prestations

---

#### A – Les objectifs politiques

- ❖ Faciliter la vie quotidienne des familles en développant les structures d'accueil périscolaires, extrascolaires et permettre aux enfants qui les fréquentent d'accéder aux différentes activités proposées sur la commune, tant au niveau sportif que culturel : Garderie périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans, foyer des jeunes pour les 13/17 ans, ateliers associatifs...
- ❖ Favoriser la découverte des différentes pratiques sportives et culturelles pour permettre à l'enfant de s'orienter vers les activités qui correspondent à ses goûts et potentialités (exemple : Animation en milieu scolaire, accès aux activités culturelles, sportives, liées à l'environnement pour les enfants pris en charge dans l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et pendant les vacances scolaires).
- ❖ Apporter un soutien qualitatif à l'action éducative des enseignants :
  - Garantir une mise à disposition d'équipements scolaires adaptés, de personnels qualifiés, agents territoriaux des écoles maternelles et agents d'entretien, d'une logistique performante.
  - Assurer des prestations éducatives en renfort des enseignants sur certaines disciplines inscrites au programme scolaire (exemple : Education physique, éducation musicale...).
  - Apporter un soutien scolaire aux projets pédagogiques, à la demande des enseignants et en accord avec l'Inspection de l'Education Nationale (exemple : Classes de découverte, sorties scolaires...) en particulier en donnant aux écoles les moyens de s'ouvrir sur la Commune.
  - Proposer des animations qui permettent une sensibilisation d'un grand nombre d'enfants aux pratiques culturelles et sportives, environnementales (développement durable) pouvant être relayées par la vie associative (exemple : Connaissance du patrimoine, du littoral, atelier d'expression artistique, ...).
  - Organiser des activités de libre choix, respectant le rythme de l'enfant pendant l'interclasse du midi afin de prévenir les risques liés à la promiscuité.
  - Animer un Conseil Municipal enfants et jeunes:
    - Apprentissage de la citoyenneté ;
    - Sensibilisation des enfants au respect de leur environnement naturel et urbain ;
    - Echange sur les actions sociales de la Commune ;
    - Participation à l'organisation de manifestations sportives ou culturelles municipales...

#### B - Les principales prestations municipales

- ❖ Milieu scolaire
  - Entretien des locaux de l'école primaire de l'Aber Benoît ;
  - Aide financière à l'école Saint-Martin (contrat d'association) ;
  - Veiller à l'équipement de l'école en matériel de qualité afin de soutenir les projets des enseignants ;
  - Poursuivre les accompagnements proposés en matière de soutien aux enseignants à travers les activités physiques et sportives, la bibliothèque, les animations scolaires en référence aux projets des enseignants.

- Favoriser les sorties scolaires, les classes transplantées ;
- Assister les enseignants avec la présence d'ATSEM.

#### ❖ Milieu périscolaire

- Gérer la restauration scolaire et l'interclasse du midi :
  - Accompagnement – service ;
  - Surveillance (animateurs) ;
  - Animations spécialisées ;
- Mise à disposition de locaux pour une aide aux devoirs associative à destination des enfants ;
- Gérer la garderie le matin et le soir (7h00 à 9h00 et 16h30 à 19h00).

#### ❖ Milieu extrascolaire

- Assurer le fonctionnement des accueils de loisirs :
  - Accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 12 ans ;
  - Mise à disposition des jeunes âgés de 13 à 17 ans d'un local (foyer) et de matériels.

## IV - Ecoute et dialogue

---

La définition et la mise en œuvre d'une politique pour l'enfance et la jeunesse s'appuient sur différents dispositifs d'écoute et de dialogue :

- Avec les enfants et les jeunes, à travers le Conseil municipal Jeunes (représentants des écoles élémentaires et des établissements du second degré)
- Avec les parents et les enseignants, à travers les associations de parents d'élèves, les conseils d'école, et les différentes commissions et groupes de travail réunis selon des thèmes précis et par l'intermédiaire des services de la mairie.

Mais il s'agit aussi de faire vivre un véritable partenariat avec, d'une part l'Education nationale pour l'identification des besoins d'interventions liés aux programmes éducatifs dans le cadre de projets d'école et, d'autre part la vie associative et les établissements culturels et sportifs locaux susceptibles de proposer des animations de qualité (Initiations sportives par les associations locales, Maison des Abers...).